

Réuni sous la présidence de Madame Nathalie LALLIER, Maire.

Secrétaire de séance : Alexandre MIRANDA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions du maire prises par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL-2024-008 : **ACCEPTÉ** à l'unanimité le legs sans conditions ni charges de Madame Gisèle THUILLIER.

DEL-2024-009 : **DÉCIDE** à l'unanimité de confier un mandat spécial à une délégation de 4 élus pour participer au déplacement à Krufth en Allemagne, à l'occasion du Repas de Séniors.

DEL-2024-010 : **APPROUVE** à l'unanimité la signature de la convention type relative à la détermination des conditions d'utilisation des tickets-loisirs.

DEL-2024-011 : **APPROUVE** à l'unanimité la signature de la convention type relative à la mise à disposition d'intervenants en éducation artistique et culturelle avec l'Éducation Nationale.

DEL-2024-012 : **DÉCIDE** à l'unanimité d'actualiser les tarifs de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2025.

DEL-2024-013 : **ADOPTE** par 24 voix pour et 5 absentions pour le budget 2024, la reprise anticipée des résultats prévisionnels 2023.

DEL-2024-014 : **ACCORDE** à l'unanimité les subventions aux associations et coopératives scolaires, au titre de l'exercice 2024.

DEL-2024-015 : **ADOPTE** par 24 voix pour et 5 absentions pour l'année 2024, les taux de fiscalité locale.

DEL-2024-016 : **VOTE** par 24 voix pour et 5 absentions le budget primitif 2024.

DEL-2024-017 : **APPROUVE** à l'unanimité la cartographie des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR) retenue par la commune pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

DEL-2024-018 : **DÉCIDE** à l'unanimité d'autoriser l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, compétent en matière d'habitat, à instaurer la déclaration de louer sur la partie urbaine de la commune ainsi que le régime de mise en location sur les adresses visées.

DEL-2024-019 : **APPROUVE** à l'unanimité la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

DEL-2024-020 : **DÉCIDE** à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs.